

DEMANDE D'AGREMENT POUR LE DES DE GERIATRIE POUR UN SERVICE OU UNE STRUCTURE INTERNE D'UN SERVICE REGION ILE DE France
--

Généralités (à bien lire avant remplissage du document)

* L'obtention d'un agrément pour le DES de Gériatrie répond à des critères centrés sur le caractère formateur d'une structure de Gériatrie.

Cet agrément permet à un interne de valider son parcours de DES de Gériatrie pendant son internat de spécialité de 4 ans.

* Les critères d'agrément sont systématiquement évalués par la Commission Inter-Régionale du DES de la région Ile de France. Cette évaluation est faite à partir de plusieurs sources d'informations :

- 1. questionnaire ci-dessous, propre au DES de Gériatrie**
- 2. questionnaire ARS, commun aux spécialités médicales**
- 3. visite sur site quand elle a été faite**
- 4. projet pédagogique détaillé comprenant le programme des enseignements.**
- 5. évaluations des stages par les internes :** retours auprès de l'interne référent de Gériatrie au niveau du syndicat des internes des hôpitaux de Paris, et grille d'évaluation remplie après passage dans un terrain de stage.

* Cette commission se réunit au mois d'avril pour discuter de chaque dossier (envoyé en janvier), et faire des propositions d'agrément ou de rejet. Ces propositions sont discutées au mois de mai au sein de la Commission d'agrément de l'ARS. Les décisions sont notifiées par l'ARS.

Lorsqu'un service est agréé, il l'est pour 1 an (parfois sous conditions à régler dans l'année), et en l'absence de motif particulier, il est agréé pour 5 ans au terme de cette première année en nouvelle commission d'agrément avec l'ARS.

* Un agrément est délivré à un service et au médecin qui le sollicite. Cet agrément n'est donc pas valide pour l'ensemble des services d'une filière de soins et doit être redemandé en cas de modification de l'identité du médecin coordonnateur de la structure interne.

Cette grille est adressée au préalable au coordonnateur de la discipline.

Les coordonnateurs du DES de Gériatrie de la région Ile de France sont les Professeurs Jacques Boddaert et Eric Pautas. (jacques.boddaert@aphp.fr – eric.pautas@aphp.fr)

Remplissage de ce document :

* Certains items nécessitent de joindre des justificatifs qui font partie intégrante du dossier d'agrément. Tout dossier incomplet ne pourra pas être évalué par la Commission Inter-Régionale du DES et expose donc d'emblée à un refus d'agrément.

INTITULE

Date de la demande :

Nom et mail du chef de service ou responsable :

Nom et mail du chef de Pôle ou DMU :

Hôpital :

Intitulé du service :

S'agit-il d'une structure interne d'un service : ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez la structure interne :

Le service ou la structure interne accueille des internes : ☐ oui ☐ non

Demande pour la phase socle	☐ oui	☐ non
Demande pour la phase d'approfondissement	☐ oui	☐ non
Demande pour la phase de consolidation	☐ oui	☐ non

Motif de la demande :

1-Demande d'agrément de novo : ☐ oui ☐ non

2-Renouvellement d'un agrément déjà obtenu : ☐ oui ☐ non

Si oui, date du précédent agrément :

3-Changement de chef de service/responsable d'unité : ☐ oui ☐ non

Préciser :

4-Changement de structure : ☐ oui ☐ non

Préciser :

A remplir par le responsable de service/structure interne demandeur			
ENSEIGNEMENT ET ENCADREMENT THEORIQUE			
Critère	Réponse	Commentaire (option)	Précisions
L'intitulé du service/SI indique clairement une activité gériatrique			
Le chef de service/responsable est gériatre (*)			(*) spécialité validée par DES, DESC ou capacité
Nombre de médecins temps plein dans le service/SI			
Nombre de médecins temps plein participant au programme d'enseignement (cours)			
Nombre de PU-PH ou MCU-PH			
Nombre de PH temps plein ayant exercé des fonctions universitaires (*)			(*) ancien CCA, MCU, PHU
Nombre de PH temps plein fortement impliqués dans l'enseignement universitaire (*)			(*) coordonnateur de capacité, de DU ou DIU gériatrique, responsable du module 5 ECN. Joindre attestation.
Le programme de cours est propre au service sur la base de 2 heures par mois à thématiques spécifiquement gériatriques (*)			(*) joindre le programme de cours des 2 derniers semestres
Le service dispose d'un staff médical auquel les internes assistent (*)			(*) préciser la fréquence
Le service dispose de séances de bibliographie auxquelles les internes participent (*)			(*) préciser la fréquence
Les internes ont un bureau <u>et</u> un accès simple à un ordinateur et une connexion internet			
Des internes ont déjà été encadrés dans le service pour leur thèse ou mémoire DESC (*)			(*) joindre liste
Des internes ont déjà publié un travail du service (poster, comm. orale, article) (*)			(*) joindre liste avec nom de l'interne + référence article journal ou congrès
Commentaire libre pour des informations complémentaires :			

A remplir par le responsable de service/structure interne demandeur			
ENCADREMENT PRATIQUE			
Critère	Réponse	Commentaire (option)	Précisions
Nombre de postes d'internes dans le service/SI			
Les internes sont affectés exclusivement sur les secteurs de court séjour et/ou d'unité de Soins Médicaux et Réadaptation gériatrique (SMR)			
Nombre de lits sous la responsabilité directe de l'interne (*)			(*) préciser lits court séjour ou SSR
Nombre de visites hebdomadaires complètes de seniors dans les lits de CS			
Nombre de visites hebdomadaires complètes de seniors dans les lits de SMR			
Présence d'un senior dans le service ou la SI jusqu'à 18 h en semaine ou 13h le samedi			
Entretien individuel systématique en fin de stage			
Entretien individuel systématique en cours de stage			
L'interne participe aux réunions d'équipes des secteurs de patients qui sont à sa charge.			
Les CRH rédigés par l'interne sont tous relus et co signés par un senior			
L'interne encadre des externes			(*) préciser faculté de rattachement
Le service fait partie d'une filière gériatrique labellisée			
L'interne participe à des consultations d'évaluation ou bilan gériatrique			
L'interne participe à des consultations mémoire			
L'interne participe à une activité d'équipe mobile gériatrique			
Commentaire libre pour des informations complémentaires :			

Annexe – Critères indispensables pour l’agrément du DES de gériatrie en fonction de la phase de l’internat

Pour le DES de gériatrie, **6 critères A, B, C, D, E et F** sont **indispensables pour un agrément, quel que soit le niveau** de cet agrément :

- A. disposer d’un encadrement par un praticien universitaire ou praticien hospitalier temps plein exerçant une activité exclusive en gériatrie.
- B. s’engager via un contrat pédagogique à assurer un suivi régulier de l’interne pour lui permettre d’atteindre et de valider ses objectifs (informations recueillies dans le carnet de suivi pédagogique de format électronique). Le contrat pédagogique devra être validé par la commission inter-régionale du DES de gériatrie.
- C. réaliser un enseignement intégré dédié aux internes. Ceci imposera la rédaction d’objectifs généraux et spécifiques bases du contrat pédagogique.
- D. organiser des réunions bibliographiques et/ou d’initiation à la recherche
- E. réaliser régulièrement des réunions multidisciplinaires d’évaluation médico-psycho-sociale autour de situations cliniques, avec une participation active de l’étudiant.
- F. disposer d’un accès aux ressources documentaires usuelles en médecine.

Pour un **agrément de phase socle**, le service doit remplir **deux critères supplémentaires**, adaptés à un interne débutant :

- G1. avoir un recrutement de patients couvrant un éventail suffisant des pathologies les plus fréquentes prises en charge en Gériatrie, en particulier les situations d’urgences.
- H1. avoir un niveau d’encadrement permettant une supervision directe des prescriptions et une présence quotidienne d’un senior en soutien des internes de niveau 1.

Pour un **agrément de phase d’approfondissement**, le service doit remplir **trois critères supplémentaires**, adaptées à un interne ayant au moins un an d’ancienneté :

- G2. faire partie d’une filière gériatrique formalisée
- H2. avoir un niveau d’encadrement suffisant pour une supervision différée
- I2. proposer à l’interne la prise en charge supervisée d’au moins 10 lits pour les services de court séjour gériatrique et d’au moins 15-20 lits pour les services de SSR.

Pour un **agrément de phase de consolidation**, le service doit remplir **trois critères supplémentaires**, adaptés à un interne en autonomie :

- G3. faire partie d’une filière gériatrique formalisée et faire participer l’étudiant à cette filière
- H3. proposer à l’interne DES une activité ambulatoire (consultations, HdJ, réseau de soins...)
- I3. donner à l’interne la mission de rédaction des courriers de synthèse à la sortie des patients, en proposant une relecture critique systématique par un senior.